

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **11_300926**

OBJET : CULTURE
PATRIMOINE VILLE
NUMERIQUE

Adhésion à la centrale
d'achat GIGALIS.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°11_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :

La Ville d'Aubagne, soucieuse de rechercher tous les moyens permettant d'optimiser ses dépenses, envisage d'élargir son réseau d'acheteurs publics dans le domaine du numérique notamment.

En effet, la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats.

Créé en 2000, devenu Groupement d'intérêt Public au 1^{er} Janvier 2025, GIGALIS accompagne les acteurs publics dans la construction d'un socle numérique souverain, sécurisé et performant. Elle est ouverte à l'ensemble des acteurs soumis au code de la commande publique.

Les objectifs de GIGALIS sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée et rapide des achats,
- Une souscription gratuite et sans engagement,
- Une défense active des intérêts de la collectivité dans la relation avec les fournisseurs
- Des acheteurs publics experts,
- Une réactivité forte, avec des interlocuteurs dédiés,
- Une relation directe avec les titulaires de l'exécution des prestations et des demandes,
- Des marchés conçus pour répondre aux besoins de la collectivité, co-élaborés avec des structures bénéficiaires.

L'adhésion à la centrale d'achat GIGALIS est gratuite.

Cette délibération propose l'adhésion de la Ville à la Centrale d'achat GIGALIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Groupement d'intérêt public GIGALIS exerce une activité de centrale d'achat au sens des articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que la Ville peut recourir, selon ses besoins, aux marchés et prestations proposés par cette centrale d'achat ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la centrale d'achat GIGALIS est gratuite et n'emporte aucune obligation de recours à ses prestations ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion permet à la Ville d'accéder, lorsqu'elle le juge opportun, à une offre d'achats centralisés dans les domaines des solutions et services numériques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la convention d'accès à la centrale d'achat GIGALIS annexée à la présente délibération ;

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Délibération n°11_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Aubagne à la centrale d'achat GIGALIS et la convention d'accès annexée ;

ARTICLE 2 : de PRENDRE ACTE que cette adhésion est conclue pour une durée indéterminée, sans obligation de recours aux prestations de la centrale d'achat, et qu'elle peut être résiliée dans les conditions prévues par la convention ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'accès ainsi que tout document nécessaire à son exécution, et à accomplir les formalités y afférentes, dans la limite des crédits inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
1 oct. 2026